

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



MOT DU PRÉSIDENT

SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE, ON RECYCLE LE VERRE!

Au cours des derniers mois, beaucoup de choses ont été écrites par certains médias nationaux relativement au fait que le verre récupéré dans les bacs de recyclage était majoritairement dirigé vers des sites d'enfouissement. Un tel message crée actuellement une incertitude chez plusieurs quant à la pertinence de placer les contenants de verre, et particulièrement les bouteilles de vin, dans les bacs de recyclage. Dans le bilan 2015 de RECYC-QUÉBEC, basé sur des données de 2012-2013, on estimait que seulement 14 % du verre de la collecte sélective était recyclé. Sept ans plus tard, de nouvelles alternatives de recyclage du verre se sont développées et la situation a grandement évolué.

Depuis plus de 20 ans, les matières recyclables collectées sur le territoire de la Régie sont triées au centre de tri situé à Drummondville. Tout le verre recueilli y est trié et acheminé chez un recycleur de verre de la Mauricie afin d'être transformé en abrasifs destinés au

sablage au jet et en matériaux filtrants. C'est pourquoi il est important de poursuivre nos bonnes habitudes et de continuer à déposer, de façon régulière et assidue, les pots et les bouteilles de verre dans les bacs de recyclage.

Chaque citoyen peut contribuer et faire une différence en déposant les matières recyclables, et seulement celles-ci, dans le bac de recyclage. **Mieux trier, c'est mieux recycler** et grâce à la collaboration de chacun, il est facile d'améliorer la gestion de nos matières recyclables.



VINGT FOIS SUR LE MÉTIER... POURSUIVONS LA SENSIBILISATION!



Les communications et la sensibilisation des citoyens ont toujours été une priorité pour la Régie et les excellentes performances obtenues jusqu'à ce jour sur le territoire démontrent l'importance de poursuivre sur cette voie. C'est dans un souci d'amélioration continue de la performance que la Régie a procédé à l'embauche de madame Arianne Lefebvre, à titre de coordonnatrice du volet sensibilisation.

La Régie est fière de l'accueillir au sein de son équipe et elle invite tous les gestionnaires d'organismes et d'entreprises intéressés à bonifier leurs programmes de gestion des matières résiduelles à faire appel à ses services. La Régie a également développé, pour les enseignants désirant sensibiliser leurs élèves à une meilleure gestion de ces matières, des ateliers interactifs à ce sujet. Ce service est offert **sans frais** afin d'améliorer collectivement nos performances de récupération des matières recyclables et organiques. Vous pouvez rejoindre madame Lefebvre en téléphonant à la Régie au 450 774-2350 ou par courriel au cvs@riam.quebec.



OUVERTURE DES ÉCOCENTRES

Les écocentres de la Régie ouvriront leurs portes, à compter du **13 avril**, tous les **samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30** et le site de Saint-Hyacinthe sera également ouvert les **vendredis aux mêmes heures**.

Ils sont **accessibles gratuitement** sur présentation d'une preuve de résidence. Vous pouvez y apporter des **résidus d'origine résidentielle**, notamment des métaux, pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces, résidus de bois, débris de construction ou de démolition, résidus de peinture ou d'huile, briques ou béton, matériel électronique ou informatique...

Aucun entrepreneur n'y est accepté pour disposer de résidus liés à ses opérations commerciales.

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

Pour une question de logistique, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up), ne sont pas acceptés aux écocentres. Seules les remorques de 4 pieds X 8 pieds ou moins y sont admises.

L'HEURE DE COLLECTE DES BACS PEUT VARIER

L'heure de collecte des bacs roulants peut varier sans aucun préavis entre 7 h et 19 h. Il est important de toujours placer les bacs en bordure de rue, la veille de la journée de collecte ou le matin de celle-ci, avant 7 heures.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : POUR UN ENVIRONNEMENT EN SANTÉ!

Comme à chaque année, la Régie récidive avec ses collectes de résidus domestiques dangereux. Tous les citoyens des municipalités membres de la Régie sont invités à y participer. S'ils sont jetés aux ordures, ces résidus sont extrêmement nocifs pour l'environnement.

**La première collecte se tiendra
le samedi 25 mai 2019, au Stade L.-P.-Gaucher de Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot, entre 8 h 30 et 16 h 30**

Profitez-en pour apporter vos résidus de peintures, huiles usées, solvants, pesticides, antigel, acide, filtres à l'huile, piles, batteries, combustibles, aérosols, produits pharmaceutiques et médicaments, ampoules fluocompactes et fluorescents qui contiennent du mercure, produits de piscine, poli à argenterie, réservoirs de propane et autres.



VOUS NE POUVEZ Y PARTICIPER? TROIS COLLECTES AUTOMNALES S'OFFRENT À VOUS...

7 septembre 2019 au Stade L.-P.-Gaucher de Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot (8 h 30 à 16 h 30)

14 septembre 2019 au centre communautaire de Saint-Jude
940, rue du Centre (7 h 30 à 11 h)

14 septembre 2019 au centre sportif d'Acton Vale
1505, 3^e Avenue (13 h à 16 h 30)



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : ÉVITER LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et **ne peut effectuer la vidange**, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc., **des frais supplémentaires** liés au **déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent**.

Chaque citoyen doit, à la date fixée pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et correctement dégagé, tant sur son dessus (pot à fleurs, statuettes, etc.) que sur son pourtour (6 pouces de plus large et de plus profond que la base du couvercle) afin que celui-ci puisse être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. **Si l'installation est de type Bionest**, il faut en aviser préalablement la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer la mise hors tension au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Advenant tout doute quant à la préparation des lieux, en cas d'absence d'installation, si vous prévoyez un empêchement ou simplement pour vous assurer que votre dossier est à jour (nom du propriétaire, coordonnées téléphoniques...), il suffit de contacter la Régie au 450 774-2350.



UN SURPLUS DE MATIÈRES, QUEL BAC UTILISER?

Les bacs de recyclage et les bacs bruns de matières organiques sont fournis pour recueillir exclusivement ces matières. Propriété de la municipalité, il est interdit de les endommager ou de les peindre.

Matières recyclables : Elles doivent être déposées dans les bacs fournis par la municipalité pour le recyclage ou, exceptionnellement, dans une petite boîte de carton, elle-même recyclable, placée à côté du bac. Les bacs de déchets ou de matières organiques ne doivent jamais être utilisés pour y déposer les matières recyclables car ils ne seront pas levés.

Matières organiques : Il suffit de les déposer dans le bac brun fourni à cette fin et, en cas de surplus, dans des petites poubelles rondes, des boîtes de carton, des sacs à feuilles en papier et des bacs autres que celui de recyclage, dûment identifiés.

Déchets : On doit les déposer dans des bacs, idéalement gris, de 240 ou de 360 litres destinés à des levées mécanisées et possédant une prise européenne. Les bacs fournis par la municipalité pour les matières recyclables ou organiques ne seront jamais levés si on y dépose des déchets.

FLASH

Saviez-vous qu'il est maintenant possible de faire une visite virtuelle du centre de tri où sont traitées nos matières recyclables afin de mieux en comprendre le fonctionnement. Il suffit de se rendre sur leur nouveau site Internet au <http://www.recuperaction.ca/centre-de-tri/> afin de visionner une courte vidéo de 4 minutes. Qu'on se le dise :

« MIEUX TRIER, C'EST MIEUX RECYCLER! »

LE BAC BRUN N'EST PAS UNE POUBELLE!

Seules les matières organiques décrites sur le site Internet de la Régie <http://www.regiedesdechets.gc.ca/services/collecte-matieres-organiques/matieres>, notamment les résidus alimentaires, le gazon, les petites branches, les fleurs et les plantes sont acceptées dans les bacs bruns. Les résidus décrits ci-dessous **ne doivent jamais être déposés dans le bac**. Ils contaminent la matière à valoriser et peuvent endommager les équipements de traitement.



- Tous les animaux morts, quels qu'ils soient;
- Les agrégats (roche, pierre, béton ou brique...);
- Les matériaux de construction et les morceaux de métal;
- Les branches d'un diamètre de plus de 2,5 cm (1 pouce);
- Les matières recyclables (contenants de plastique, verre ou carton...);
- Les déchets de toute nature.

GROS REBUTS 2019

COLLECTE DÈS 7 HEURES LE MATIN

Même journée que la collecte de résidus domestiques

Ville de Saint-Hyacinthe

- Lundis 13 mai, 8 juillet et 30 septembre
- Mardis 14 mai, 9 juillet et 1^{er} octobre
- Mercredis 15 mai, 10 juillet et 2 octobre
- Jeudis 16 mai, 11 juillet et 3 octobre
- Vendredis 17 mai, 12 juillet et 4 octobre

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3
Secteur 4
Secteur 5

Note : Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

Lundis 6 mai, 1^{er} juillet et 23 septembre

Acton Vale

Mardis 7 mai, 2 juillet et 24 septembre

Béthanie
Canton de Roxton
Roxton Falls
Sainte-Christine

Saint-Nazaire-d'Acton
Saint-Théodore-d'Acton
Upton
Sainte-Hélène-de-Bagot

Mercredis 8 mai, 3 juillet et 25 septembre

La Présentation
Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Jude

Saint-Louis
Saint-Hugues
Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Simon

Jeudis 9 mai, 4 juillet et 26 septembre

Saint-Liboire
Saint-Valérien-de-Milton

Saint-Dominique

Vendredis 10 mai, 5 juillet et 27 septembre

Saint-Pie
Saint-Damase

Sainte-Madeleine
Sainte-Marie-Madeleine

IMPORTANT : Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 76 %, les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont dirigées vers l'enfouissement.



Vol. 24 No. 1

Président

Alain Jobin

Vice-présidente

Louise Arpin

Comité exécutif

Alain Jobin, *Saint-Barnabé-Sud*
Louise Arpin, *La Présentation*
Bernard Barré, *Saint-Hyacinthe*
Guy Lapointe, *Upton*
Pierre Thériault, *Saint-Hyacinthe*

Directeur général

Réjean Pion

Secrétaire-trésorière

Carole Gaulin

Textes

Réjean Pion

Illustrations et montage

A3 communications inc.
Saint-Hyacinthe

Impression

Imprimerie CIC inc., Saint-Pie

Diffusion

Municipalités membres de la Régie
(48 500 copies) deux fois par année

Dépôt légal

Bibliothèques nationales du Québec
et du Canada

SEULS LES « GROS REBUTS » SONT ACCEPTÉS LORS DE CES COLLECTES!

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, sofa, divan, bibliothèque, ameublement, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, gros équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exercice, etc.).



Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Petits rebuts déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes, matière organique ou matière recyclable, matériaux de construction et de démolition, résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), terre, pierre, béton, céramique, branches.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne sont pas ramassés.